

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 décembre 2010

**Présents** : COUGET Georges, DUC Christian, AIDI Mohamed, CHORON-PELLICIER Véronique, CHOSSON Stéphane, DUC Jean-Louis, PELLICIER Francis, PELLICIER Lionel, ROMANET Guy Pierre, VAUDEY Marie-Christine.

**Excusé** : VAUDEY André

**Secrétaire** : VAUDEY Marie-Christine

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du conseil municipal.

### 1 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 3

Le Conseil municipal décide de prendre une décision modificative afin de pouvoir effectuer des mouvements de crédit en vue des régularisations de fin d'année.

Compte 66111	=	- 4 395,64 €	Compte 6061	=	+ 1 000,00 €
Compte 6718	=	- 7 000,00 €	Compte 60622	=	+ 2 500,00 €
Compte 687	=	- 4 000,00 €	Compte 6067	=	+ 500,00 €
Compte 60621	=	- 2 006,38 €	Compte 61524	=	+ 3 000,00 €
Compte 61523	=	- 3 209,07 €	Compte 6281	=	+ 2 000,00 €
			Compte 6282	=	+ 4 000,00 €
			Compte 635	=	+ 4 000,00 €
			Compte 6411	=	+ 1 735,51 €
			Compte 6553	=	+ 1 875,58 €

Il décide également, en accord avec les entreprises MARTOIA et COLAS, de décaler les dernières factures concernant les travaux d'assainissement, pour un paiement début 2011.

### 2 - ÉCHANGES MULTILATÉRAUX - CONVENTION CONSEIL GÉNÉRAL

Le Maire rappelle succinctement que lors du précédent Conseil municipal, en date du

15 novembre 2010, le Conseil l'a autorisé à signer une convention d'assistance technique avec la SAFER relative à la nouvelle opération d'échanges fonciers multilatéraux volontaires sur le territoire de la commune.

Cette convention visait un appui cartographique, la préparation de documents techniques permettant la formalisation des intentions des propriétaires participant à l'opération, la centralisation des transferts de propriété (acquisitions, rétrocessions, actes notariés). Les frais d'intervention de la SAFER, à la charge de la commune, sont forfaités à 350 € HT par promesse de vente enregistrée. Les frais de rétrocession seront répercutés sur le prix du m<sup>2</sup> acquis. Les frais d'actes notariés seront pris en charge par les acquéreurs finaux des biens. Les frais de portage par la SAFER induits dans l'attente de la rétrocession finale aux différents acquéreurs seront à la charge de la commune, au taux de 6 % HT/an.

A présent, il convient de délibérer sur la demande de subvention à adresser au Conseil général. Le montant subventionnable est de 46 215 €. La subvention est de 66 %.

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération demandant une subvention au Conseil général.

### 3 - TARIFS DES FORFAITS DE SKI 2011 - 2012

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs des forfaits de ski comme suit :

Journée adulte	8,00 €
Journée enfant	6,50 €
Demi-journée adulte	6,00 €
Demi-journée enfant	5,00 €
7 jours adulte	52,00 €
7 jours enfant	38,00 €
Journée scolaire	2,80 €
Saison	55,00 €
Ticket 1 remontée	2,00 €

### 4 - PERSONNEL COMMUNAL

#### Prime de fin d'année

Depuis 1982, le personnel communal non saisonnier bénéficie d'une prime de fin d'année. Le Conseil municipal décide de maintenir cette prime pour toute la durée du mandat.

### Embauche de pisteurs

Le Conseil municipal donne son accord pour l'embauche de pisteurs pour le fonctionnement du téléski de la Chavonne. Contrat d'un minimum de 8 heures pour la saison du 20/12/2010 au 13/03/2011.

### Embauche d'employés au téléski

Le Conseil municipal donne son accord pour l'embauche d'un employé pour le téléski, ainsi que l'embauche d'un remplaçant pour les congés des deux autres employés.

### Embauche d'employés pour le déneigement

Le Conseil municipal décide de faire appel au chauffeur de la CUMA pour effectuer le déneigement durant l'indisponibilité de l'employé communal. Il décide également l'embauche d'un autre employé en remplacement afin de ne pas dépasser le nombre d'heures de conduite légales.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'embauche d'un employé pour effectuer des petits travaux et du déneigement manuel.

Les embauches ne se feront qu'au moment du besoin.

## **5 - DIVERS**

### Travaux

- Fin des travaux d'enrobé dans les ruelles pour cette année, reprise des travaux au printemps
- Problème de débordement du ruisseau du sommet de Granier. Au printemps des modifications seront faites au virage de la Cudraz et sur les regards concernés afin que l'eau soit récupérée au lieu de ruisseler sur la route. L'entretien des ruisseaux est prévu à partir de 2011 dans le cadre de l'action de la communauté de communes.
- Problème de débordement du ruisseau de Bonvillard : entretien à prévoir au printemps.
- Lionel PELLICIER fait le compte rendu de la réunion avec le Conseil général, sur le FDEC (Fonds Départemental d'Aide aux Collectivités) élargi. La commune obtient plusieurs subventions : 30 000 euros pour la réfection de voiries, 9 818 euros pour la réfection du mur du cimetière et 4 775 euros pour la mise aux normes du clocher.

### OPAH (Aide aux travaux sur les habitations)

Deux réunions sont prévues pour les élus, le 4 décembre 2010 à 18 h à Moutiers et le 4 janvier 2011 à 18 h à Bourg-St-Maurice.

### Chapelles

Visite avec les représentants du patrimoine de Lyon, du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), des chapelles de Saint Grat, Bonvillard, La Thuile, de l'église et des archives du presbytère. Un diagnostic devrait être fait pour les chapelles afin de prévoir des travaux de rénovation.

### Feux d'artifices

***Le Conseil municipal rappelle l'arrêté municipal interdisant les feux d'artifices dans et à proximité du village.***

### Délocalisation de l'instruction de permis de construire à Albertville et Chambéry

Le Maire rappelle que l'unité territoriale de Moûtiers est le service instructeur des permis de construire de l'ensemble des quatre cantons de Bourg-Saint-Maurice, Aime, Bozel et Moûtiers.

Un projet actuellement en cours prévoit de délocaliser ce service sur Albertville et Chambéry.

Le Conseil municipal décide de prendre une délibération se déclarant défavorable à ce projet. Les autres municipalités du canton et notre Communauté de communes font de même.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à GRANIER, le 23 décembre 2010

Le Maire,

Georges COUGET